

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 277

Artikel: La longue marche jurassienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La longue marche jurassienne

Fondamentalement, la position de « Domaine Public » n'a pas changé ! Et tous les textes parus dans nos colonnes depuis cet éditorial du 17 septembre 1964 consacré au Jura ont dû développer une perspective précise, que nous illustrons ci-dessous exceptionnellement par une citation des lignes parues il y a donc un peu moins de dix ans dans DP, alors bi-mensuel.

Le dossier a en fait grossi de mois en mois et d'année en année, alimenté depuis la naissance de l'hebdo par notre groupe Jura. Nous n'avons donc pas, avant le plébiscite, senti le besoin pour nos lecteurs de plonger dans la mêlée de la campagne pour sortir tout à coup des arguments péremptoirs en faveur d'une cause à laquelle DP est acquis dès longtemps.

Aujourd'hui encore, nous poursuivons sur cette lancée, et si la moitié du numéro est consacrée à la question jurassienne, c'est surtout parce que, ces dernières semaines, l'accélération de la réflexion en quelque sorte a permis, non pas de révéler, mais de mieux éclairer des thèses importantes.

Voici des réflexions qui devraient autant permettre de comprendre les résultats du vote et leurs prolongements que de fortifier les positions du « oui ». (réd.)

1. DP n° 18 : le Jura, 23^e canton ?

Aujourd'hui, le problème jurassien nous concerne tous directement. On ne peut plus l'éluider dans la mollesse des phrases. Pour nous, nous avons à dire ceci :

1. Nous avons depuis plusieurs années été frappés par la qualité du patriotisme des Jurassiens. Ceux que nous connaissons sont des Jurassiens de l'extérieur. Ils sont assez nombreux pour repré-

senter un large échantillonnage de professions; leurs caractères, leurs intérêts, leur situation sociale sont des plus divers. Mais incontestablement, leur amour du Jura est une part du meilleur d'eux-mêmes. On dira que c'est le propre de tous les fanatismes d'exalter les individus. Peut-être. On a connu cela en d'autres temps. Mais ces Jurassiens ne sont pas des fanatiques totalitaires, ce sont des hommes qui s'expriment par l'attachement à leur pays. A notre époque où règnent la dépolitisation et l'acceptation de beaucoup de choses, leur énergie est d'une qualité qui n'est pas courante.

2. Nous connaissons beaucoup de non-Jurassiens violemment opposés à la souveraineté cantonale du Jura. L'argument utilisé est en général le suivant: si l'on commence avec le Jura, où s'arrêtera-t-on ? Accordera-t-on l'autonomie à la partie alémanique du canton de Fribourg, au Haut-Valais, à la Gruyère ? C'est l'argument traditionnel du moraliste et du bureaucrate qui ne trouve sa force que dans le refus de toute exception, de toute invention, de toute création. Le faible croit que si l'on cède une fois, sur un point, tout l'édifice s'écroule. L'intransigeance de la peur est bien ce qui frappe chez les opposants: comme si la remise en question du nombre des cantons suisses menaçait directement leur équilibre intérieur, leur sécurité.

3. Les Jurassiens ont fait connaître leurs revendications par diverses manifestations, considérées comme bruyantes. Laissons l'affaire des Rangiers; nous y reviendrons. Mais c'est être de mauvaise foi que de condamner au nom du bon goût et de la tolérance leurs manifestations. S'il y a un problème du Jura, il faut bien qu'il éclate. On peut imaginer quelle est la « bonne volonté » que les Bernois mettent à résoudre le problème. Sans quelque vacarme, on peut douter que les voisins demandent un jour qu'il soit mis fin au tapage. Devant l'entêtement, la politesse est perdante. Lorsque l'interlocuteur fait le sourd, est-ce un crime que de hausser la voix ? (...)

4. Reste le problème de fond. Nous ne pouvons encore une fois que juger de l'extérieur.

Mais nous nous demandons si les tentatives de compromis, les semi-parcelles d'autonomie, les louables missions conciliatrices de la Nouvelle Société Helvétique vont à l'essentiel. Pourquoi ? Parce que les Jurassiens ne sont pas opprimés. Ce serait bien absurde de voir ce problème comme s'il s'agissait de je ne sais quel Etat africain se frayant le chemin de l'indépendance. Comme individus, les Jurassiens disposent des mêmes garanties fédérales de liberté que vous et nous. Même sur le plan linguistique, il est difficile aujourd'hui de croire à une contrainte. Si l'autonomie était obtenue, la « colonisation » par des ressortissants de l'Ancien Canton, de même que l'émigration des Jurassiens de souche ne seraient guère modifiées dans notre Etat fédéral qui connaît la libre circulation des personnes. Enfin, dans le canton de Berne, la démocratie directe est poussée très loin.

Alors, que peut-on revendiquer ? C'est aux Jurassiens de dire ce qui leur est nécessaire pour qu'ils puissent s'affirmer pleinement comme étant eux-mêmes. Mais est-ce que cela peut être autre chose que la souveraineté cantonale ?

Et que signifierait la souveraineté jurassienne pour nous, Confédérés ? Une expérience décevante ou passionnante.

Déception si le Jura ne devait être qu'un canton parmi d'autres, tout occupé d'ambitions de personnes partisans, de querelles usées telle l'école confessionnelle, si ce ne devait être qu'une administration supplémentaire; un facteur alourdissant dont il faudrait tenir compte dans les nombreux problèmes de coordination intercantonale...

Réussite si le Jura, canton neuf, seul canton suisse constitué au XX^e siècle, devant inventer, édifier toute sa législation, attaquait de front les problèmes de notre temps. Alors que le fédéralisme suisse se meurt, une telle expérience-pilote serait pour l'ensemble du pays une aventure passionnante et une leçon. En se laissant aller à rêver, on peut imaginer que le Jura, soutenu efficace-

ment par les Jurassiens de l'extérieur, un peu « mutatis mutandis », comme les communautés juives soutiennent Israël, aidé et conseillé par les représentants les plus qualifiés des cantons amis intéressés à cette expérience, on peut imaginer que le Jura pourrait gagner ce pari. Alors, quelle cure de jeunesse pour l'immobilisme suisse. Le nationalisme jurassien, c'est le domaine réservé des Jurassiens. Mais un canton du Jura, c'est-à-dire un canton XX^e siècle, devrait intéresser toute la Confédération. Que l'on nous parle aussi ce langage !

DP 18, 17 septembre 1964

2. Comment naît une identité cantonale

L'identité d'un groupe humain se détermine et s'affirme autant par ses ressemblances internes que par ses différences avec les autres groupes qui l'entourent. L'unité du Jura s'est ainsi construite sur des caractéristiques communes à tous les habitants de ce pays et sur des relations identiques avec l'environnement social.

Examinons comment s'est développé ces derniers temps dans le Jura une « conscience nationale » qui, petit à petit, a rendu inéluctable la création d'un nouveau canton helvétique, seul à même de défendre les intérêts jurassiens de toute nature. Et pour cela, laissons de côté l'« histoire ancienne » et contentons-nous d'examiner la dynamique sociale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

La dimension socio-culturelle

Lorsqu'en 1947, le Grand Conseil bernois conteste à un conseiller d'Etat jurassien (de langue française) la capacité de prendre la direction de l'important département cantonal des travaux publics, on assiste dans tout le Jura à un véritable réveil national : l'injure faite à l'un des leurs conduit les Jurassiens à prendre conscience de leur situation de citoyens de deuxième zone, de leurs

caractères communs, et de leurs dissemblances par rapport au peuple de l'ancien canton.

A cette époque, c'est presque exclusivement au plan socio-culturel, peut-on dire, que se pressent cette identité et que s'établit une différenciation. A ce niveau, le problème est cependant déjà complexe. La culture d'un peuple est la résultante de plusieurs composantes (la langue, la religion, la formation générale reçue, etc.) et les différences socio-culturelles entre Bernois et Jurassiens sont ressenties de manière très différente suivant les personnes, suivant les milieux, et suivant la conjoncture.

On a pu dire, très schématiquement, que le Jurassien du Sud n'est culturellement attaché à son pays et à son groupe ethnique que par la langue, alors que sur d'autres points, il se sent peut-être plus proche du Bernois que de son compatriote du Nord. La question qui se pose donc, c'est de savoir quels liens de solidarité sont les plus forts. Une telle situation, un peu ambiguë, est encore aggravée dans le Sud du Jura par le fait que dans cette région se sont implantés, dans une proportion parfois considérable, des immigrés de langue allemande. Pour ceux-ci, il est bien clair que la solidarité linguistique ne joue même plus. On est en présence, en l'occurrence, de ce que l'on a appelé la « submersion ethnique », à même de provoquer la dissolution complète du groupe minoritaire.

A la lumière de ces quelques explications, on peut comprendre que la prétendue division des habitants du Jura est moins la manifestation d'une différence interne qu'une conscience plus ou moins forte de la nécessité de s'affirmer et de défendre son identité fondamentale en tant que peuple.

Mais il est un facteur nouveau qui a bouleversé ces données !

Economie régionale menacée

Ces dernières années, on a vu émerger dans le Jura une nouvelle conscience régionale. Utilisant peut-être en partie les caractéristiques socio-culturelles spécifiques dans le Jura, et s'appuyant

sur elles, les responsables politiques, administratifs et techniques du Jura ont découvert la parenté de situation des vallées jurassiennes dans le domaine économique.

Constatant la marginalité du Jura, par rapport notamment au Plateau suisse, et l'écartèlement de leur pays entre les régions urbaines périphériques, ils ont lancé un cri d'alarme et un appel à la mobilisation de toutes les énergies pour permettre à la région jurassienne de s'affirmer : il s'agissait de donner au Jura les conditions d'un développement conforme à ses besoins et à ses légitimes ambitions.

Mais ce mouvement de régionalisation économique se heurte aux structures politiques en place, ou plutôt il démontre l'urgence et la nécessité pour les Jurassiens d'avoir entre les mains, pour le moins, les instruments du pouvoir politique. La maîtrise de ceux-ci doit permettre d'influencer dans un sens favorable les choix concernant notamment l'économie régionale, les investissements publics, la recherche économique et la planification régionale.

Renforcement du mouvement autonomiste

Ce courant visant à l'autonomie économique du Jura vient aujourd'hui rejoindre le courant « nationalitaire » (de nature plutôt culturelle) auquel nous avons fait allusion plus haut. Ceci peut expliquer le renforcement, manifeste actuellement, de la tendance vers l'autonomie cantonale. Il ne touche naturellement pas ceux dont les privilèges sont liés à l'actuel cadre cantonal bernois (certaines catégories de fonctionnaires et certains entrepreneurs), ni ceux dont la situation ne peut de toute façon plus changer fondamentalement (par exemple les rentiers AVS, qui ne participent plus directement à l'évolution économique régionale et qui croient pouvoir s'en débarrasser).

Ces préoccupations économiques rencontrent en revanche un écho favorable dans tous les milieux qui pourront demain bénéficier du changement de

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

Naissance d'une identité cantonale (suite)

structures. Chez les jeunes en particulier, qui ne seront plus condamnés à l'émigration. Ces derniers aspirent par ailleurs à une mutation sociale fondamentale; préparés et confrontés constamment au changement, ils ne le craignent pas et au contraire l'appellent; ils souhaitent vivement l'avènement d'une société nouvelle où les rapports entre les hommes, sans être cependant exempts de conflits, seront réglés démocratiquement dans un cadre politique et juridique nouveau, correspondant aux dimensions d'un peuple officiellement reconnu et établi dans une région économique délimitée.

3. Les chemins de l'unité

Tous les mouvements qui s'affrontent, dans le Jura, affirment leur attachement à l'unité du pays. C'est vers celle-ci que tous ils tendent, à les écouter, c'est vers celle-ci que tous ils proposent une voie exclusive. Mais tous les chemins mènent-ils vraiment, et sûrement, à cet objectif qui est le seul, semble-t-il, à faire l'unanimité? Pas certain! Passons rapidement sur les propositions de la Troisième force. Non pas que nous considérons comme négligeables les tentatives, les efforts et les propositions de ce mouvement. Mais chacun sait que ce courant ne sera pas majoritaire le 23 juin et que le rôle de la Troisième force sera surtout important après cette date.

Si les antiséparatistes gagnaient

Si le « non » est majoritaire le 23 juin, les districts qui auront voté négativement ne pourront plus, à court terme, corriger leur attitude. Seules les communes limitrophes des districts « acceptants » pourront encore choisir!

Dans ces conditions, on débouche inévitablement sur la création (provisoire, affirment le Rassemblement jurassien et les partis qui le soutiennent) d'un canton du Jura à territoire limité.

Pour aller un peu plus loin, pour dépasser même les votations à venir, un pronostic, et qui ne va pas sans laisser présager de nouveaux débats passionnés, de nouveaux combats. La revendication des territoires du Sud — de l'extérieur, par le futur canton du Jura — ne pourra aboutir que si un mouvement séparatiste intérieur se développe dans le nouveau Jura bernois et agit en parallèle avec les autorités jurassiennes constituées.

Cette hypothèse, sans être complètement irréaliste, comme d'aucuns l'affirment, ne trouvera une réalisation sur le terrain que si l'on ne néglige pas certaines données négatives du problème :

1. Une manière de vide dans la partie méridionale du Jura. Les responsables politiques, économiques et culturels d'origine jurassienne sont de moins en moins nombreux dans les vallées du Sud. Cette raréfaction des personnalités prêtes à prendre leurs responsabilités proprement jurassiennes, rendra difficile l'organisation d'un mouvement autonomiste.

2. L'absence d'un lieu naturel de rencontre pour les Jurassiens du Sud, l'inexistence, en particulier, d'une école supérieure commune où les jeunes des différents districts pourraient se retrouver et apprendre à se connaître. Nul ne saurait contester l'importance d'un tel établissement pour la naissance d'une conscience régionale et pour l'établissement de liens durables entre les gens et les régions. Que l'on songe que la région Sud est écartelée entre Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel!

3. Pas de presse! Le Jura Sud ne possède aucun quotidien en propre, aucun organe où puissent s'exprimer une conscience et une solidarité régionales: la région Sud est arrosée par la presse périphérique.

La conclusion à tirer de ces différents points n'est pas celle des antiséparatistes, voyant dans ces difficultés un argument pour le rattachement à l'ancien canton, la conclusion est la suivante: cette situation peut entraîner une dissolution rapide de

l'unité du Jura Sud, partagé entre des intérêts (de toutes natures) différents, sinon radicalement divergents par le fait de la dépendance culturelle et économique des vallées méridionales par rapport aux divers centres urbains extérieurs.

Un « oui » majoritaire

Une majorité de « oui » le 23 juin crée automatiquement le canton du Jura. Seules restent à définir ses limites définitives. Les antiséparatistes l'ont annoncé: ils tenteront aussitôt de faire sécession (s'appelleront-ils encore « patriotes jurassiens »?).

La menace est sérieuse pour l'unité, mais là, il faut compter aussi avec un certain nombre de réalités:

— L'électorat, et en particulier celui auquel les antiséparatistes s'adressent, est la proie d'une inertie non négligeable. Le « fatalisme » est une attitude politique dont les adeptes sont nombreux.

— Après avoir fait campagne sur le thème de l'unité du Jura, on voit mal les responsables de l'UPJ (Union des patriotes jurassiens) proposer au corps électoral l'éclatement du pays. De plus, il est impossible de passer sous silence la masse des personnes, même dans le Jura Sud, dont l'attachement sincère à l'idée d'unité résistera à toute pression partisane.

— Dans l'hypothèse du « oui », le canton du Jura passe d'un coup de l'état d'un vague projet (encore qu'il se soit singulièrement précisé ces derniers mois) à celui d'une réalité. Les Jurassiens du Sud devront en prendre conscience, en prendront conscience automatiquement, alors qu'aujourd'hui beaucoup ne croient pas encore à la possibilité de créer un nouvel Etat, partie de la Confédération suisse. Le saut est ici énorme, et ses conséquences changeront fondamentalement les données du problème.

— Au plan intérieur, il faut prévoir la conjonction de forces nombreuses prêtes à s'opposer au démantèlement du Jura: Troisième force, Rassemblement jurassien, partis, associations jurassiennes.

— A ne pas sous-estimer non plus, des pressions venant de la Confédération, voir du canton de Berne, et s'exerçant sur les responsables politiques du Sud : chacun a intérêt à voir s'éteindre définitivement le conflit Berne-Jura. Et ces interventions « extérieures » ne tiennent pas du domaine des spéculations intellectuelles! Témoin cette mise en garde récente du conseiller d'Etat bernois Henri Huber au cours d'une conférence publique : « Nous devons redoubler de vigilance, de fermeté, de détermination, et être prêts, le cas échéant, à défendre sans merci nos droits élémentaires, même, s'il le fallait, contre la plus

haute autorité du pays (sic), défendre comme une certaine idée que nous avons de la démocratie suisse et de la Suisse tout court (sic) ».

Choisir l'unité et la paix

Le « oui » majoritaire lors du plébiscite du 23 juin, c'est donc à court terme la seule solution durable et satisfaisante du problème jurassien. La création d'un nouvel Etat de la Confédération helvétique garantit sans conteste l'unité du Jura et apporte à celui-ci, à la Suisse, et même au canton de Berne, une paix intérieure longtemps désirée.

4. Les habitants de Moutier pris au sérieux

« De l'ensemble des constatations, des graphiques et des données, on peut relever que les zones d'attraction de la main-d'œuvre de Delémont et Moutier se recouvrent partiellement. Elles forment donc déjà, en fait, un pôle dont la zone d'influence s'étend sur une partie importante du Jura.

» Une collaboration plus étroite aux plans industriels et tertiaire de ce pôle bicéphale ne ferait que renforcer son influence et étendre encore la zone où celle-ci s'exerce.

» Dès lors, il se révèle que si ce développement se poursuit, ces deux villes seraient mieux à même de rivaliser avec les centres extérieurs du Jura, de freiner l'exode vers les centres extérieurs au Jura et éviter ainsi que le Jura perde peu à peu sa substance-même. C'est là qu'est la vocation de Moutier comme de Delémont. Les chiffres nous montrent que les deux villes sont, dans une certaine mesure, complémentaires. En effet, Moutier a un secteur secondaire supérieur à la moyenne suisse alors que son secteur tertiaire est sous-développé, tandis que Delémont est beaucoup mieux équilibrée au niveau de ces deux secteurs. »

Lignes réservées à la délectation de spécialistes, dira-t-on. Non ! Dans le cadre de la campagne pour le plébiscite, ce diagnostic était livré à l'appréciation de tous les habitants de Moutier (distribution « tous ménages »), faisant partie d'un opuscule d'une dizaine de pages intitulé « Comment défendre au mieux les intérêts de Moutier ? ». Auteur: la commission économique du Rassemblement jurassien, section de Moutier.

Discerner la portée réelle d'une votation, c'est aussi tenter de sonder la profondeur de la campagne. A « Table ouverte », dimanche dernier, M. Roland Staehli, vice-président de l'Union des patriotes jurassiens, ne s'est pas privé de rappeler aux téléspectateurs les excès séparatistes; l'argument doit encore porter, puisqu'il est réapparu tout au long des débats contradictoires, dans la presse, à la radio et à la télévision. Et pourtant, il faut admettre que le Rassemblement jurassien a su apporter des contributions de poids au débat, des contributions (travail sur les communes jurassiennes, projet de budget « pour la république et canton du Jura », pour ne citer que les documents les plus connus à l'extérieur du Jura) dont l'ambition, la portée étaient somme toute à la mesure du véritable enjeu du plébiscite.

Un tel effort ne manque pas d'impressionner, au-delà de l'efficacité partisane, lorsque l'on se souvient de la maigreur traditionnelle des dossiers

ouverts à l'occasion des votations fédérales, dont les enjeux sont souvent également considérables, lors des votations cantonales où, sous le couvert d'imposer des mots d'ordre à la façon des spécialistes de la publicité, on se contente de polir des slogans dont l'effet de choc doit masquer la vacuité.

L'exemple de la réflexion proposée aux habitants de Moutier est à cet égard révélatrice d'une démarche à bien des égards exemplaire. Un pari sur l'intelligence des interlocuteurs, un pari qui débouche sur la prise au sérieux des Prévôtois. Bien sûr, la démonstration se termine par une conclusion laconique et virulente, et un appel au « oui »:

« Que pèsera la ville de Moutier restée bernoise, — privée de son rôle de charnière entre le nord et le sud de son district

— isolée géographiquement et économiquement du canton de Berne

— coupée politiquement du canton du Jura

— abandonnée par une partie de sa population

— obligée de déplacer son industrie dans le nord — privée enfin d'une partie de sa substance fiscale (...) »

Connaître sa ville

Mais pour mieux apprécier le ton de l'argumentation, suivons la démonstration séparatiste pour la ville de Moutier.

— Chapitre 1, la presse quotidienne. Où la diffusion des quotidiens illustre la situation particulière d'une ville qui, par son importance actuelle, a imposé aux différents journaux la création d'une chronique locale alimentée sur place par une rédaction régionale (énumération et tirage des journaux en question).

— Chapitre 2, Moutier et les grands centres d'achats. On décortique les statistiques (graphique sur l'attractivité commerciale de Bienne et Delé-

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

Moutier (suite)

mont pour les villes de la région). On tente de saisir la « dépendance » de la cité prévôtise: « Si l'on tient compte du commerce de détail, par exemple, Moutier se trouve au confluent de deux courbes limites, une portant sur 10 % d'achats faits à Bienne, l'autre sur 20 % d'achats faits à Delémont ». Le diagnostic: une position à la fois critique et favorable où la ville a encore, du fait de sa relative indépendance, la possibilité de choisir ses « alliés »; les auteurs esquissent la voie d'une complémentarité entre Delémont et Moutier.

— Chapitre 3, l'état des migrations alternantes: « En 1970, quelque 5506 personnes travaillaient à Moutier, et 1601 d'entre elles (ou 34 %) étaient domiciliées dans une autre commune. Cette proportion n'a pratiquement pas changé depuis 1960 puisque le pourcentage était alors de 35 % (par ailleurs, Moutier voit 454 de ses habitants quitter ses murs pour aller travailler ailleurs). A l'appui puisque le pourcentage était alors de 35 % » (par des conclusions de ce chapitre (citées au début de ce texte) des graphiques sur « les migrations alternantes concernant la ville de Moutier en 1970 », « la distribution spatiale des flux migratoires de la ville de Moutier en 1970 » et un tableau de l'émigration quotidienne à partir de quelques communes du district de Moutier et du district de Delémont.

— Pour conclure, un ensemble de citations concernant la nécessité de la collaboration intercommunale à partir d'une analyse des pôles d'attraction économiques de la région de Moutier (extraits de CKJ73 et de « Communes suisses et autonomie communale », notamment).

Une question s'impose dès lors: quels habitants de Suisse romande ont-ils en main les éléments nécessaires, et comparables à ceux livrés aux Prévôtis, pour prendre en main le développement de leur ville de résidence ?

Ou les bienfaits d'une propagande adulte.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La Suisse, terre d'asile

Bel article, dans « La Suisse » du 9 juin, de « Heurtebise », qui rompt une lance en faveur de l'esclavage. Se référant à une enquête faite par des professeurs américains de l'Université de Rochester, qui ont recouru à l'ordinateur (!), le vaillant journaliste genevois révèle que les esclaves noirs « n'étaient nullement maltraités la plupart du temps » et qu'« ils vivaient heureux et tranquilles avec leurs familles ». Et de conclure qu'on aurait bien tort de voter socialiste ou de s'apitoyer sur le tiers monde.

J'ai pour « Heurtebise » une particulière dilection, une particulière révérence. Je me suis donc reporté tout aussitôt à l'enquête des savants de Rochester. Laquelle m'a appris en outre que contrairement à ce qu'on pourrait penser, les imbéciles des siècles passés n'étaient pas sensiblement plus bêtes que les contemporains — argument décisif contre l'école obligatoire et plus encore contre la démocratisation des études. En revanche, vu l'absence de véhicules à moteur jadis et naguère, il n'a pas été possible d'établir si les chauffards étaient ou plus ou moins nombreux. Si nous parlions d'autre chose ?

Du Chili à l'Italie

Dans la « Libera Stampa » du 5 juin, je lis un commentaire sur l'attentat de Brescia, qui dit ceci: Notre indignation croît « quand nous découvrons que quelques-uns des « cerveaux » de ces actions criminelles pourraient bien se trouver dans notre pays. Un pays qui soulève d'énormes difficultés à l'entrée en Suisse des persécutés chiliens (persécutés par le fascisme); un pays qui, a plus d'une reprise, a refusé le droit de parler aux représentants de la gauche internationale, à des hommes de culture provenant de nations mal vues par nos autorties bourgeoises; un pays qui cependant n'a pas honte d'accorder son hospitalité à des fascis-

tes déclarés, à des hommes qui, de loin et sournoisement, tissent les intrigues obscures qui bouleversent la vie italienne. (...) On dit qu'à plus d'une reprise les ordres pour des attentats criminels sont partis du Tessin; on dit qu'à plus d'une reprise, c'est du Tessin que sont partis les fonds nécessaires à l'achat des armes et des explosifs; on dit que dans telle localité tessinoise se tiennent régulièrement des assemblées de responsables connus du fascisme italien, du fascisme lombard en particulier... »

Etc. !

Se trouvant à Domodossola, l'un de mes collègues a vu surgir au centre de la ville un « commando » fasciste, en uniformes et mitraillettes sous le bras. Pour un défilé. Venait-il lui aussi de Locarno ou de Bellinzone ?

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Un thème qui fait recette

Le vote des 21 au 23 juin dans le Jura est suivi attentivement par la presse alémanique, et ce n'est pas tout à fait un hasard si les deux quotidiens s'enorgueillissant des plus forts tirages de Suisse ont publié le même jour les résultats d'un sondage d'opinion sur la question jurassienne. Alors que le « Tages Anzeiger » donnait les résultats d'une enquête dans toute la Suisse, « Blick » publiait un article de Jacques Légeret, de « L'Illustré », sur les résultats du sondage de cette revue dans les six districts francophones. Mais le « Tages-Anzeiger » publie encore d'autres articles sur des aspects divers du problème jurassien et tous les principaux journaux ont aussi consacré de nombreuses colonnes à cet événement unique dans les annales de la Confédération moderne.